PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE

MODULE DE FORMATION INITIALE
HAUTE TENSION A

A l'issue de la formation, l'apprenant pourra être validé sur les indices suivants B0,H0, H0V, H1, H1V, H2, H2V, H2V essai, HC selon les modules suivis et validés en pratique et en théorie.

Durée de la formation :

3 jours soit 21 heures.

Intervenant :

La formation est animée par un formateur expérimenté et détenteur des habilitations électriques correspondantes.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Diaporama, film. Textes règlementaires et juridiques.
Formation participative, études de cas pratique, exercices pratiques dans notre salle équipée de cellules haute et basse tension.

Evaluation :

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques selon les modalités de la norme NF C18-510/A2
Le candidat se verra attribuer une attestation ainsi qu'un avis après formation.

Passeport prévention :

ROME 105754 : Réaliser des opérations de sécurité nécessitant une habilitation.
ROME 105752 : Règles et consignes de sécurité lies à l'électricité.
ROME 490101 : Normes relatives à la prévention des risques électriques.
FORMACODE 24039 : Norme électrique.
FORMACODE 24049 : Habilitation électrique.
NSF 255m : Electricité, électronique.

Le programme est conforme à la Norme NF C 18-510/A2 de janvier 2023

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE

MODULE TRONC COMMUN N°2

Objectifs :

Exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
Acquérir une connaissance de la réglementation (NF C 18-510/A2) en matière de sécurité électrique.

Pré-requis :

Avoir, dans le Domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle :

- Différencier les grandeurs électriques.
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects.
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.).
- Reconnaître les matériels à partir d'un schéma électrique et de leurs symboles.

Objectifs opérationnels :

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Citer les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun des indices d'habilitation (1, 2, R, etc.).
- Citer les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et spécifier le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE EXECUTANT D'OPERATIONS D'ORDRE NON ELECTRIQUE
Indices B0, H0, H0V

Objectif :

Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

Pré-requis :

Avoir validé le tronc commun N°2.

Objectifs opérationnels:

- Nommer les acteurs concernés par les travaux.
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.).

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE

MODULE TECHNIQUE HAUTE TENSION A

Objectif :

Exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques du domaine de tension HTA (<50kV alternatif).

Pré-requis :

Avoir validé le tronc commun N°2.

Objectifs opérationnels :

- Décrire la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes.
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.
- Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

MODULE EXECUTANT ET CHARGE DE TRAVAUX HORS TENSION EN HAUTE TENSION
Indices H1, H1V, H2, H2V, H2V ESSAI

Objectif :

Exécuter ou faire exécuter en toute sécurité des travaux d'ordre électrique hors tension sur des installations ou équipements électriques ou dans leur voisinage.

Pré-requis :

Avoir validé le tronc commun N°2. **et** le module technique HTA.

Objectifs opérationnels:

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique.
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
- Nommer, rédiger et vérifier les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension ainsi que les autres documents associés.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2V essai).

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE

MODULE CONSIGNATION HAUTE TENSION
Indice HC

Objectif :

Exécuter en toute sécurité des consignations électriques, dans le respect de la réglementation, sur des installations ou équipements haute tension.

Pré-requis :

Avoir validé le tronc commun N°2. **et** le module technique HTA.

Objectifs opérationnels:

- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Décrire les opérations de consignation et documents associés.
- Décrire un régime de réquisition si nécessaire.